

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE

2560^e SÉANCE : 23 OCTOBRE 1984

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2560)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La question de l'Afrique du Sud :	
Lettre, en date du 17 octobre 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16786)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2560^e SÉANCE

Tenue à New York le mardi 23 octobre 1984, à 16 heures.

Président : M. Léandre BASSOLÉ (Burkina Faso).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Burkina Faso, Chine, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Malte, Nicaragua, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zimbabwe.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2560)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question de l'Afrique du Sud :
Lettre, en date du 17 octobre 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Ethiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16786).

La séance est ouverte à 16 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question de l'Afrique du Sud :

Lettre, en date du 17 octobre 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Ethiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16786)

1. Le PRÉSIDENT : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Ethiopie et de l'Afrique du Sud des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Dinka (Ethiopie) prend place à la table du Conseil; M. von Schirnding (Afrique du Sud) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Président du Comité spécial contre l'*apartheid* une lettre datée du 23 octobre dont le texte est le suivant :

“Me référant à la lettre datée du 17 octobre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ethiopie, j'ai l'honneur de prier le Conseil de me permettre, en ma qualité de président du Comité spécial contre l'*apartheid*, de participer, en vertu des dispositions de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, à l'examen par le Conseil de la question intitulée “La question de l'Afrique du Sud”.

En de précédentes occasions, le Conseil a adressé des invitations à des représentants d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies lors de l'examen de questions inscrites à son ordre du jour. Conformément à la pratique suivie à cet égard, je propose que le Conseil adresse, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, une invitation au Président du Comité spécial contre l'*apartheid*.

Il en est ainsi décidé.

3. J'informe les membres du Conseil qu'en ma qualité de président, j'ai reçu des représentants du Burkina Faso, de l'Egypte et du Zimbabwe, une lettre datée du 23 octobre dont le texte est le suivant :

“Nous membres soussignés du Conseil de sécurité, avons l'honneur de demander qu'au cours de ses séances consacrées à l'examen de la question intitulée “La question de l'Afrique du Sud”, le Conseil adresse une invitation, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, à l'évêque Desmond Tutu, secrétaire général du Conseil sud-africain des églises et lauréat du prix Nobel de la paix de 1984.” [S/16794.]

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'accéder à cette demande.

Il en est ainsi décidé.

4. La présente réunion du Conseil a été convoquée conformément à la demande faite par le représentant de l'Ethiopie, au nom du Groupe des Etats d'Afrique, dans

une lettre datée du 17 octobre, adressée au Président du Conseil [S/16786].

5. Je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur le document publié sous la cote S/16764, qui contient le texte d'une note du Secrétaire général transmettant le texte de la résolution 39/2 de l'Assemblée générale, en date du 28 septembre 1984. Les membres du Conseil sont saisis du document S/16791, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Burkina Faso, l'Egypte, l'Inde, Malte, le Nicaragua, le Pakistan, le Pérou et le Zimbabwe.

6. Le premier orateur est le représentant de l'Ethiopie, qui souhaite faire une déclaration en sa qualité de président du Groupe des Etats d'Afrique pour le mois d'octobre. Je lui donne la parole.

7. M. DINKA (Ethiopie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom du Groupe des Etats d'Afrique à l'Organisation des Nations Unies et en mon nom propre, permettez-moi de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Nous, membres du Groupe des Etats d'Afrique, sommes particulièrement heureux de vous voir présider le débat portant sur la situation en Afrique du Sud, car nous savons parfaitement combien vous êtes dévoué à la cause de la lutte menée par le peuple sud-africain contre le funeste système du racisme institutionnalisé. Permettez-moi également de vous dire, ainsi qu'aux membres du Conseil, combien nous vous sommes reconnaissants d'avoir bien voulu accéder à notre demande de convocation de cette réunion et de me permettre de prendre la parole au Conseil pour présenter cette question.

8. Des décennies ont passé depuis que l'*apartheid* est devenu la politique nationale du Gouvernement sud-africain et un mode de vie pour son peuple.

9. Au nom d'un développement séparé, les races de l'Afrique du Sud ont été compartimentées, les Blancs recevant la meilleure part et les Noirs la pire. Les Blancs se sont tout approprié et les Noirs se sont trouvés complètement démunis. Dans un même pays, nous trouvons des sociétés distinctes. Dans ce même pays, les colons sont citoyens et la population autochtone, elle, est apatride.

10. Selon la logique perverse de Pretoria, les Noirs ne sont pas apatrides puisqu'ils ont leurs bantoustans. Pour le régime raciste de Pretoria, le problème des droits de l'homme et des droits nationaux des Sud-Africains noirs a été réglé une fois pour toutes grâce au processus de bantoustanisation. En conséquence, les Noirs seront arrachés à leurs terres ancestrales et seront réinstallés dans les terres arides de l'Afrique du Sud pour créer des semblants de foyers, avec tous les appareils d'un Etat indépendant.

Quelle insulte et quel simulacre de justice ! Heureusement, le monde a rejeté ces fausses entités comme étant illégales et ne signifiant rien.

11. L'odieux régime de Pretoria, néanmoins, faisant fi comme toujours des préceptes de la justice et de la raison, non seulement a continué de poursuivre cette politique de bantoustanisation avec une vigueur accrue, mais s'est efforcé récemment de "résoudre" le problème de ceux qu'on appelle les Métis et des personnes d'origine asiatique d'une manière qui lui est caractéristique. Nous avons tous entendu parler des prétendues réformes constitutionnelles en Afrique du Sud; nous connaissons leur teneur et les motifs qui les ont inspirées. Nous avons également entendu parler du prétendu référendum et des élections qui s'en sont suivies.

12. Ce subterfuge constitutionnel est un excellent exemple du précepte de l'époque impériale : diviser pour régner. Ce simulacre n'est rien d'autre qu'une nouvelle tentative de confirmer la suprématie blanche. Il a été rejeté en tant que tel, non seulement par la majorité noire sud-africaine mais aussi par la vaste majorité des Métis et des Asiatiques. En outre, cette répudiation a été exprimée clairement et sans équivoque dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

13. Il convient de rappeler que le Conseil, dans sa résolution 554 (1984), déclarait que la prétendue "nouvelle constitution" était non seulement contraire aux principes de la Charte des Nations Unies mais également nulle et non avenue. L'Assemblée l'a également rejetée comme nulle et non avenue dans sa résolution 39/2.

14. En conséquence, le Gouvernement sud-africain, qui est constitué sur la base de cette nouvelle constitution est non seulement raciste mais illégal. Ce caractère illégitime et raciste du régime a été souligné davantage encore par le soulèvement populaire qui a suivi l'imposition de la constitution raciste et la vague de violence et de meurtres de personnes sans défense par les forces facistes qui l'ont suivie. Le racisme institutionnalisé et la constitution illégale sont renforcés et maintenus aujourd'hui par le terrorisme d'Etat.

15. Cette situation ne saurait se poursuivre. Ou elle va se détériorer en engloutissant non seulement l'Afrique du Sud mais peut-être la région tout entière dans un bain de sang, ou elle va s'améliorer grâce au démantèlement de l'appareil raciste et à la création d'une société non raciale et démocratique. De nombreux Sud-Africains, tels que l'évêque Desmond Tutu, lauréat du prix Nobel de la paix de 1984, luttent pour l'élimination de l'*apartheid* de l'Afrique du Sud. Nous savons que la voie que poursuit le régime de Pretoria mènera inexorablement à une explosion raciale en Afrique australe.

16. Pour l'Afrique, le choix est simple. Le peuple d'Afrique du Sud, et en fait de l'ensemble du continent africain, a choisi la voie de la paix. Malheureusement, cette voie a toujours été entravée par le régime raciste dont l'intransigeance a été renforcée par la collaboration politique, économique et autre que certaines puissances occidentales lui apportent.

17. Nous pensons que, pour que la voie de la paix soit un choix viable à cet égard, la communauté internationale doit totalement isoler le régime raciste. A moins que nos appels répétés en vue de l'imposition de sanctions globales et obligatoires, en vertu du Chapitre VII de la Charte, contre l'Afrique du Sud ne reçoivent l'approbation du Conseil, le peuple sud-africain n'aura d'autre possibilité que d'intensifier la lutte armée en cours.

18. Par sa résolution 39/2, l'Assemblée a prié le Conseil d'examiner la situation grave régnant en Afrique du Sud du fait que la prétendue nouvelle constitution y est imposée et de prendre toutes les mesures nécessaires, conformément à la Charte, afin d'éviter une nouvelle aggravation de la tension et des conflits en Afrique du Sud. Nous, membres du Groupe des Etats d'Afrique, avons demandé la convocation du Conseil sur la base de cette disposition de la résolution de l'Assemblée.

19. Le Conseil est maintenant saisi d'un projet de résolution [S/16764], et les mesures modestes qu'il renferme, qui pourraient contribuer à réduire les tensions qui existent actuellement en Afrique du Sud, sont le minimum que l'on est en droit d'attendre compte tenu de la situation. Etant donné que nous croyons au triomphe inévitable du bien sur le mal, de la justice sur l'oppression, de la liberté sur la domination, nous ne pouvons que rester optimistes et attendre avec impatience un résultat positif de ces délibérations du Conseil. J'espère que le Conseil ne nous décevra pas.

20. M. KRISHNAN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous dire à quel point ma délégation se félicite de vous voir présider nos délibérations. Nous avons déjà bénéficié de votre riche expérience des débats, sous votre présidence, au cours du mois d'août. Tout en vous félicitant, je compte que, sous votre direction sage et impartiale, les travaux du Conseil seront fructueux et constructifs. Je saisis également cette occasion pour rendre hommage à M. Elleck Mashingaidze pour la manière très habile et sage dont il a présidé le Conseil au cours du mois de septembre.

21. Il y a à peine deux mois, sous votre présidence, le Conseil s'est réuni [2548^e à 2551^e séance] pour faire le bilan de la situation grave suscitée par la décision du régime raciste d'Afrique du Sud d'organiser de prétendues élections en vue de créer des chambres séparées pour les Métis et les personnes d'origine asiatique. A cette occa-

sion, le débat sur cette question spéciale et délicate a abouti à l'adoption de la résolution 554 (1984). Dans cette résolution, le Conseil a déclaré, entre autres, que la prétendue nouvelle constitution était contraire aux principes de la Charte des Nations Unies, que les résultats du référendum du 2 novembre 1983 étaient dénués de toute validité et que l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution ne ferait qu'aggraver la situation déjà explosive existant en Afrique du Sud du fait de l'*apartheid*. Il a rejeté énergiquement et déclaré nulles et non avenues la prétendue nouvelle constitution et les élections, ainsi que toutes les manœuvres insidieuses du régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud visant à renforcer encore le pouvoir blanc minoritaire et l'*apartheid*.

22. Ce message clair du Conseil a été traité par Pretoria avec l'arrogance et le mépris qui lui sont familiers. Au cours du débat même du Conseil [2548^e séance], le représentant de l'Afrique du Sud a jugé bon de rejeter à l'avance toute décision que le Conseil serait amené à prendre. La résolution 554 (1984) n'a eu aucune incidence sur l'Afrique du Sud puisque les dirigeants racistes ont procédé, comme prévu, à un simulacre d'élections les 22 et 28 août 1984.

23. Mais la résolution du Conseil n'a pas été sans influencer le peuple opprimé d'Afrique du Sud. En effet, l'issue des délibérations du Conseil lui a conféré une plus grande vigueur morale et l'a fortifié dans sa détermination de résister aux tentatives à peine dissimulées de Pretoria d'enraciner plus profondément l'odieux système d'*apartheid*. C'est une preuve éloquente du courage et de la sagesse de la grande majorité des Sud-Africains — qu'ils soient noirs, Métis ou Asiatiques — que les élections ont été traitées avec le mépris qu'elles méritaient et boycottées de façon massive, et que nombre d'entre eux se sont soulevés et ont préféré s'exposer à la détention et à la torture plutôt que de céder à l'injustice. Nous louons leur unité et leur courage et leur rendons hommage pour leur foi dans le sacrifice.

24. La situation en Afrique du Sud a toujours été instable, la politique d'*apartheid* étant à l'origine même de cette instabilité. La série d'événements, à commencer par l'idée de la prétendue nouvelle constitution et la parodie de référendum du 2 novembre 1983, ont encore exacerbé une situation déjà tendue. Les débordements de colère et de déception dans toute l'Afrique du Sud avant, pendant et après le récent simulacre d'élections doivent être considérés comme une réaction inévitable de la part des masses opprimées qui luttent pour la dignité de l'homme, voire pour leur survie même. Suivant une habitude qui lui est propre, le régime de Pretoria a procédé à des arrestations arbitraires et à des détentions sans jugement de dirigeants et de militants d'organisations populaires; il a commis impitoyablement des meurtres gratuits et a mutilé des manifestations sans défense ainsi que des travailleurs en

grève; il a imposé des conditions relevant presque de la loi martiale pour tenter d'assujettir brutalement les forces du changement. C'est dans le contexte de cette grave évolution que l'Assemblée générale a examiné d'urgence la question en septembre 1984 et a adopté le 28 septembre la résolution 39/2, dans laquelle, entre autres, elle réitérait son rejet de la nouvelle constitution qu'elle tenait pour nulle et non avenue et condamnait les massacres dont la population opprimée continuait d'être victime ainsi que les arrestations et détentions arbitraires. C'est dans le même contexte et à la lumière de l'appel lancé par l'Assemblée au Conseil que nous sommes réunis d'urgence ici, aujourd'hui, une fois de plus.

25. Dans le communiqué final de la Réunion des ministres des affaires étrangères et des chefs de délégation des pays non alignés à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, tenue à New York du 1^{er} au 5 octobre, ces derniers

“ont estimé que la poursuite par le régime raciste sud-africain du renforcement de l'*apartheid* sur le plan interne par la répression brutale, la spoliation, l'exploitation, l'intimidation et la fraude constitutionnelle constituaient la principale cause d'instabilité et de tension dans la région [S/16773, annexe, par. 18].

Ils ont exprimé

“leur profonde indignation devant le fait que, bravant impudemment la communauté mondiale en dépit de l'opposition manifestée par l'écrasante majorité du peuple d'Afrique du Sud, le régime de Pretoria avait cherché à imposer une nouvelle “constitution” raciste, sous l'apparence d'une “réforme constitutionnelle”, afin de spolier la majorité africaine, de diviser le peuple opprimé d'Afrique du Sud et d'affermir encore l'*apartheid*... Tout en rendant hommage au peuple opprimé d'Afrique du Sud pour la résistance courageuse et unanime qu'il oppose à la nouvelle “constitution” raciste, les ministres et chefs de délégation se sont déclarés gravement préoccupés par la violence et la répression que le régime raciste avait déchaînées contre lui, faisant des centaines de morts et de blessés, y compris des enfants, et entraînant la détention de nombreux chefs de file.”

“Ils ont rendu hommage au peuple opprimé d'Afrique du Sud pour son héroïsme constant face à la violence répressive et à l'oppression qui se déchaînent contre lui” [ibid., par. 22 et 23].

26. Je ne peux que réitérer à l'intention du Conseil cette position exprimée tout récemment par le Mouvement des pays non alignés.

27. Dans sa résolution 554 (1984), le Conseil a déclaré solennellement que seules l'éradication totale de l'*apartheid* et l'instauration d'une société démocratique sans distinction de race et fondée sur le principe du gouvernement par la majorité, grâce au plein et libre exercice du droit de vote par tous les adultes dans une Afrique du Sud unie et non fragmentée, peuvent conduire à tous les adultes dans une Afrique du Sud unie et non fragmentée, peuvent conduire à une solution juste et durable de la situation explosive qui règne en Afrique du Sud. Voilà la vérité profonde qui doit inspirer et guider les efforts de la communauté internationale en vue de rétablir la dignité et la liberté qui sont un droit inné du peuple d'Afrique du Sud et d'amener paix et stabilité dans cette région troublée du monde.

28. Le Mouvement des pays non alignés est résolument engagé à réaliser cet objectif, tout comme l'Organisation des Nations Unies. Si le régime de Pretoria y fait obstacle, le Conseil a le pouvoir de relever son défi.

29. Les délégations du Burkina Faso, de l'Égypte, de l'Inde, de Malte, du Nicaragua, du Pakistan, du Pérou et du Zimbabwe ont présenté un projet de résolution au Conseil pour examen [S/16791]. Nous sommes certains qu'il obtiendra l'appui de tous les membres du Conseil.

30. Nous aurons bientôt le privilège d'avoir parmi nous, dans cette salle, l'évêque Desmond Tutu, qui a reçu le prix Nobel de la paix il y a quelques jours seulement. Qu'il me soit permis de conclure en rappelant les paroles qu'il a prononcées à Soweto, il y a deux jours, et qui s'adressaient en particulier à la communauté minoritaire blanche, telles que rapportées dans le *New York Times* du 22 octobre :

“Si vous pensez que vous pouvez nous arrêter, vous allez être renversés, vous allez être dépassés. Nous ne voulons pas que vous soyez dépassés. Nous vous disons : “Venez avec nous. Mettez-vous du côté des gagnants.”

31. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

32. M. von SCHIRNDING (Afrique du Sud) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, veuillez accepter les félicitations de la délégation sud-africaine à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil.

33. Une fois de plus, le Conseil a été convoqué — au mépris du règlement — pour examiner, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, des questions qui relèvent indiscutablement et uniquement du domaine des affaires intérieures de l'Afrique du Sud. Mais cela n'est certes pas une surprise. Le Conseil de sécurité a déjà tout récemment enfreint son propre règlement, le 16 août 1984.

34. Il est instructif que les Etats dont la conduite en matière de droits de l'homme est plus que déplorable et qui ne se donnent même pas la peine de faire semblant de respecter les paragraphes 1 et 3 de l'Article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme aient l'audace d'invoquer cet article contre l'Afrique du Sud. Dans leur bouche, les dispositions pertinentes de cet article perdent tout leur sens. Comment ces Etats osent-ils décider comment un autre pays souverain doit diriger ses propres affaires ?

35. Le Gouvernement sud-africain rejette toute décision que pourrait prendre le Conseil de sécurité, aujourd'hui et à l'avenir, s'il prétend se mêler des affaires intérieures de l'Afrique du Sud. C'est au Gouvernement sud-africain — et au Gouvernement sud-africain seul — qu'incombe la responsabilité de la sécurité et du bien-être de tous ses citoyens et il ne se laissera pas détourner de son devoir, qui est de maintenir l'ordre public, par une action quelconque du Conseil ou de tout autre organe des Nations Unies.

36. Je me permettrai de parler brièvement à ce point des perquisitions de domiciles effectuées dans la ville de Sebokeng par la police sud-africaine ce matin, perquisitions qui, bien entendu, ont déjà suscité les commentaires hystériques et pernicioseux que l'on pouvait prévoir des sources habituelles à l'Organisation des Nations Unies. En fait, les actes de la police sud-africaine ont pour seul but de protéger les habitants de Sebokeng d'éléments criminels et autres éléments subversifs qui ont commis des actes d'intimidation, des meurtres, des incendies et des pillages dont ont été victimes des citoyens innocents et respectueux de la loi. Qu'il me soit permis d'ajouter que nos forces de police ont bénéficié de l'appui et de la coopération de la majorité de la population locale dans leurs efforts pour rétablir l'ordre public.

37. Que le représentant de l'Inde, dont le pays a un passé tragique de discrimination et d'inégalité sociale, ait eu l'audace, cet après-midi, de donner une leçon à l'Afrique du Sud sur des questions de justice constitutionnelle, voilà le comble de l'hypocrisie et quant à l'Ethiopie, son représentant aurait mieux fait de s'occuper des intérêts de son propre peuple au lieu de proférer des allégations absurdes contre mon pays, comme il l'a fait cet après-midi.

38. Mon gouvernement continuera de promouvoir une évolution ordonnée au profit de toute la population de l'Afrique du Sud. Il ne permettra pas aux activités irresponsables de ceux qui ont convoqué cette séance et qui, bien entendu, n'ont pas à répondre des conséquences de leurs actes, d'entraver nos progrès vers la paix et la stabilité, tant en Afrique du Sud que dans l'ensemble de notre sous-continent.

39. Comme les annales du Conseil le montrent, j'ai déjà expliqué soigneusement quels sont les buts de la politique du Gouvernement sud-africain. J'ai déjà signalé les progrès réalisés en vue de parvenir en Afrique du Sud à un arrangement qui garantisse un traitement juste et équitable à toutes les populations du pays.

40. Mais il est bien clair, pour moi, qu'il n'existe aucun désir à l'Organisation des Nations Unies d'évaluer objectivement et honnêtement les progrès sociaux, économiques et politiques réalisés en Afrique du Sud. Au contraire, nous savons par expérience que lorsque les affaires sud-africaines sont discutées, en violation de la Charte, comme c'est le cas aujourd'hui, nous ne pouvons nous attendre à aucune évaluation juste, équitable ou honnête de la situation sud-africaine. Apparemment, face à l'hostilité haineuse dirigée contre mon pays, personne n'ose s'élever pour défendre les progrès très appréciables qui ont été faits pour améliorer le sort des populations de l'Afrique du Sud dans presque tous les domaines de l'activité humaine.

41. Il est complètement absurde que mon pays soit condamné par des Etats Membres de l'Organisation dont les peuples se trouvent assurément dans des situations bien pires que les Sud-Africains de toutes couleurs — bien pires dans tous les aspects de leur vie : droits constitutionnels authentiques, droits judiciaires, développement socio-économique, éducation, services de santé et besoins fondamentaux de l'homme tels que nourriture et abri.

42. Mais comme je l'ai dit, il me semble inutile de décrire de nouveau aujourd'hui ce que nous avons déjà fait et ce que nous sommes en train de faire en Afrique du Sud — résultats dont nous sommes fiers à juste titre. Il me semble inutile de rappeler ces résultats puisque les participants à cette séance ne s'intéressent pas aux événements positifs qui interviennent en Afrique du Sud. Cette séance a été convoquée dans un but et un but seulement : continuer d'attiser les braises de la vendetta anti-Afrique du Sud alors que le Gouvernement sud-africain cherche à assurer un système équitable permettant la réalisation des aspirations politiques, économiques et sociales de tous les peuples de notre société diversifiée.

43. Ceux qui ont demandé la convocation de cette séance sont de toute évidence inquiets de voir que nos efforts portent leurs fruits. Ils ne reculeront devant rien pour induire en erreur l'opinion publique mondiale quant aux véritables motifs qui inspirent le Gouvernement sud-africain et ils feront tout pour essayer de saper les progrès déjà accomplis. Mais ils ne réussiront pas. Ils échoueront, et ils échoueront parce que les efforts du Gouvernement sud-africain seront de plus en plus reconnus au plan international comme ils le méritent. Nous ne nous détournerons pas de notre but.

44. A chaque réunion de cette nature, le Conseil sombre de plus en plus dans le discrédit. A moins que cette tendance ne soit rapidement inversée, elle mènera inévitablement au déclin final de l'autorité et de la réputation du Conseil.

45. Le Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud m'a demandé de dire ici aujourd'hui que l'Afrique du Sud, en tant que puissance régionale en Afrique australe, n'a pas l'intention de capituler. Je dois lancer l'avertissement suivant : si les Nations Unies continuent dans la voie qu'elles suivent actuellement, l'Afrique du Sud se verra obligée de retirer la contribution qu'elle apporte à l'instauration de la paix en Afrique australe. Franchement, nous en avons assez. Ce sont les Etats qui nous entourent qui, en définitive, en souffriront et c'est l'Organisation qui devra en assumer la responsabilité et en supporter les conséquences.

46. N'est-il pas temps que les Membres responsables de l'Organisation des Nations Unies qui tiennent vraiment à défendre ses intérêts mettent un terme à ce genre d'agissements ?

47. En résumé, pour ce qui concerne le Gouvernement sud-africain, je dirai que j'ai exposé très clairement notre position au Conseil dans le passé et que cette position demeure inchangée aujourd'hui. Nous ne reconnaissons pas au Conseil le droit de se mêler des affaires intérieures de la République sud-africaine et nous n'admettons pas qu'il prétende vouloir décider comment l'Afrique du Sud doit se gouverner.

48. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le président du Comité spécial contre l'*apartheid*, M. Joseph Garba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

49. M. GARBA (Comité spécial contre l'*apartheid*) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous remercier, ainsi que les membres du Conseil, de me permettre de faire une brève déclaration au nom du Comité spécial contre l'*apartheid*. Je voudrais également dire que je suis très heureux de vous voir présider cette séance consacrée à l'examen de la situation en Afrique du Sud, qui est très très grave, même si les ignominies que nous venons d'entendre tendaient à vouloir faire croire le contraire.

50. Nous sommes réunis aujourd'hui conscients du fait que le régime raciste d'Afrique du Sud a envoyé en pleine nuit pas moins de 7 000 hommes à Sebokeng, près de Johannesburg, ville où la ségrégation est appliquée, en vue d'intimider la population africaine, de procéder à des perquisitions dans tous les domiciles et d'arrêter des centaines d'Africains. Quoi qu'ait pu dire le représentant sud-africain il y a quelques instants, je suis certain que

ceux des membres qui ont regardé les nouvelles ce matin à la chaîne américaine de télévision CBS ont pu voir exactement ce qui s'est passé. Je l'ai fait, et j'ai été absolument consterné. La presse a aussi signalé que cette ville de 120 000 habitants a été transformée en un camp militaire, les soldats blancs racistes en tenue de combat, armés de fusils d'assaut et accompagnés de chiens-loups, ratisant la ville pendant que des hélicoptères la survolaient. Des journalistes ont pu parcourir les rues à bord de véhicules blindés de transport de troupes et ont vu que, tous les 15 mètres, des soldats avaient été postés dans toutes les rues de la ville.

51. Selon le rapport de l'agence Reuter : "Ce fut la première opération importante de l'armée contre ses propres citoyens depuis 1960" — c'est-à-dire depuis l'instauration de l'état d'urgence après l'horrible massacre de Sharpeville de 1960. Le rapport se poursuit en disant que ce fut "la plus importante opération conjointe de la Force de défense sud-africaine et de la police qui ait jamais eu lieu".

52. Il est clair que le régime raciste, désespéré de ne pouvoir entraver la résistance croissante contre l'*apartheid*, s'est lancé dans une guerre contre la majorité noire non armée et sans défense de ce malheureux pays. J'ajouterais que cette opération, au lieu d'être un mois seulement après les manœuvres militaires à grande échelle auxquelles le régime de Pretoria a procédé.

53. L'Azanian People's Organization a dit que l'occupation militaire de Sebokeng était une déclaration de guerre. Elle a également ajouté :

"L'occupation montre que le Gouvernement sud-africain a complètement échoué dans sa politique d'*apartheid*. La menace révolutionnaire dont parle le gouvernement a ses racines dans le gouvernement par une minorité non représentative."

54. Un porte-parole de l'United Democratic Front (UDF) a rappelé ses mises en garde répétées, à savoir que l'Afrique du Sud entrait dans un état de guerre civile. On se souviendra que six dirigeants de l'UDF sont entrés le mois dernier au consulat britannique pour attirer l'attention du monde sur cette situation explosive.

55. Ce qui se passe aujourd'hui en Afrique du Sud n'est pas un combat de plus mené par la population pour que soient redressés les torts qui lui sont faits ou encore un autre acte inhumain de répression commis par le régime.

56. Il y a 10 ans, quand le Conseil examinait la situation en Afrique du Sud, le régime raciste avait promis solennellement de s'abstenir de toute discrimination et les puissances occidentales s'étaient servies de cette déclaration comme prétexte pour opposer leur veto ne serait-ce qu'à l'exclusion de ce régime de l'Organisation des Nations

Unies. Depuis, avec la propagande des "changements" et des "réformes", le régime raciste tente, de concert avec certaines puissances et certains intérêts occidentaux, de déposséder et de dénationaliser la majorité africaine par le biais de la prétendue indépendance des bantoustans et par le déplacement forcé des Africains de leurs terres et de leurs foyers. L'année dernière, sous le couvert d'une propagande mensongère, il a promulgué une soi-disant nouvelle constitution destinée à diviser le peuple noir, à dénationaliser la majorité africaine et à transformer un pays africain en un bastion raciste blanc. Il est même allé, le mois dernier, jusqu'à imposer cette constitution en dépit de l'opposition catégorique de la grande majorité du peuple et des dénonciations vigoureuses de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Aujourd'hui en Afrique du Sud, la population noire lutte non seulement pour ses foyers, ses moyens de subsistance et ses droits élémentaires, mais aussi pour sa patrie et assurément pour l'intégrité du continent africain. Elle lutte pour défendre chacun des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

57. Je dois insister sur le fait que les condamnations du régime de l'*apartheid*, à elles seules, ne constituent pas une réponse face à pareille situation. Nombreuses ont été les condamnations, de même que les défis lancés par ce régime à l'organe suprême des Nations Unies. Aucune excuse ne peut plus être invoquée pour retarder encore l'imposition au régime de l'*apartheid* des sanctions prévues dans la Charte. Après le massacre de Sharpeville, en 1960, et après celui de Soweto, en 1976, auxquels le représentant de l'Afrique du Sud n'a fait aucune allusion dans sa déclaration méprisante de tout à l'heure, l'Organisation des Nations Unies en a rejeté la responsabilité sur le régime de l'*apartheid* et l'a condamné. Et pourtant, ce régime continue impunément de se venger sur la population noire tandis que les principales puissances occidentales empêchent qu'une action véritable soit entreprise.

58. Le régime de l'*apartheid* est sensible à l'attitude des principales puissances occidentales — des Etats-Unis et du Royaume-Uni en particulier — et des sociétés transnationales. Il interprète l'attitude de ces gouvernements comme une invitation à poursuivre sa répression. Il va même jusqu'à penser qu'il peut maintenant recourir à une répression plus massive encore pour briser la résistance afin que les sociétés transnationales puissent continuer d'opérer et de gagner de l'argent grâce au sang du malheureux peuple noir. Il espère pouvoir établir le silence de la tombe pour que les principales puissances occidentales puissent tergiverser encore au lieu de s'efforcer d'éliminer l'*apartheid*. Mais l'histoire ne se répète pas. Le peuple opprimé n'a jamais été aussi mobilisé et la situation risque bien d'exploser.

59. J'aimerais lancer un appel au Conseil pour qu'il ne se repose pas après avoir adopté une autre résolution

contenant une condamnation ou des exigences à l'encontre du régime de l'*apartheid* mais pour qu'il envisage des mesures, aux termes de la Charte, pour faire appliquer ses résolutions. J'aimerais en particulier demander aux Etats-Unis et au Royaume-Uni d'entendre les appels du peuple opprimé d'Afrique du Sud. S'associer aux racistes et mépriser les représentants de la grande majorité du peuple n'est pas, c'est le moins qu'on puisse dire, un signe de sagesse politique, un geste d'amitié envers l'Afrique ou une démonstration de loyauté envers la Charte.

60. Que l'on permette au régime de l'*apartheid* de devenir fou furieux et de provoquer un conflit plus vaste, la majorité noire étant alors obligée de sacrifier des vies humaines à sa dignité et à sa survie, ou que la communauté internationale réussisse à régler la situation dépend avant tout des Etats-Unis et du Royaume-Uni. J'espère que l'histoire n'aura pas à rappeler que ces deux pays ont une fois encore et en dépit de tous les appels, manqué à leur devoir et provoqué une tragédie.

61. Le PRÉSIDENT: L'orateur suivant est l'évêque Tutu que le Conseil a invité conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

62. Au nom du Conseil je voudrais, avant de donner la parole à l'évêque Tutu, lui souhaiter la bienvenue. C'est un honneur particulier pour nous, Monseigneur, que d'entendre un lauréat du prix Nobel de la paix s'adresser au Conseil, dont la fonction première est de veiller à préserver la paix et la sécurité internationales. A un moment de notre civilisation où l'*apartheid* reste la honte de l'humanité, meilleur choix ne pouvait être fait que celui qui s'est porté sur votre personne. Votre foi profonde en la dignité de l'homme, votre lourde et longue expérience de l'*apartheid* et de ses affres vous désignent tout naturellement pour cette haute et noble distinction. A travers votre personne, c'est l'Afrique tout entière qui se sent honorée de l'hymne ainsi dédié à vos profondes convictions et à vos efforts inlassables tendant à faire des hommes, quelles que soient leur couleur, leur race et leurs opinions politiques, des frères qui vivent ensemble dans la paix des cœurs et l'amour du prochain.

63. J'ai le plaisir, Monseigneur, de vous donner la parole.

64. L'évêque TUTU (*interprétation de l'anglais*): Monsieur le Président, je vous remercie de vos aimables paroles. Je suis profondément touché par l'honneur qui m'est fait et je vous sais gré de m'accorder le privilège de prendre la parole. En mon nom personnel et au nom des millions d'habitants de mon pays que l'on a fait taire, ceux qui sont marginalisés, je vous remercie très chaleureusement de l'occasion qui m'est offerte.

65. C'est l'une des absurdités de notre situation en Afrique du Sud que dans mon propre pays on me refuse l'occasion de m'adresser à l'organe représentatif suprême — mais je reviendrai là-dessus un peu plus tard. Je parle franchement et du plus profond de mon cœur d'une terre que j'aime passionnément, d'une belle terre faite de collines ondoyantes, de cours d'eau gazouillants; de cieux clairs et étoilés, de chants d'oiseaux et d'agneaux gambadants; d'une terre sur laquelle Dieu a déversé ses bienfaits, d'une terre riche en minéraux de toutes sortes, d'une terre aux grands espaces, assez vaste pour subvenir aux besoins de tous ses habitants, d'une terre capable de se nourrir et de nourrir d'autres pays de notre continent africain assiégé, d'un véritable grenier à blé, d'une terre qui pourrait merveilleusement contribuer au développement matériel et spirituel et à la prospérité de l'Afrique et, en fait, du monde entier. Notre terre est assez riche pour répondre aux besoins matériels et spirituels de tous ses habitants.
66. Nous pourrions donc espérer que cette terre, où coulent le lait et le miel, devrait être une terre où règnent par-dessus tout la paix, l'harmonie et le contentement. Hélas, c'est justement l'inverse qui prévaut. Car mon pays bien-aimé est déchiré par la division, l'aliénation, l'animosité, la séparation, l'injustice et par des peines et des souffrances qui pourraient être évitées. C'est une société profondément fragmentée, en proie à la peur et à l'anxiété, au découragement et à un sentiment de désespoir, divisée entre des factions hostiles en lutte. C'est une terre profondément explosive dont les habitants se trouvent sur une poudrière prête à sauter et à nous expédier tous au paradis. Il y règne un malaise endémique, qui fait penser à une blessure qui ne peut guérir tant qu'on n'en traite que les symptômes au lieu de chercher à en extirper les causes profondes.
67. La société sud-africaine est profondément polarisée, ce que rien ne peut illustrer mieux que les événements survenus la semaine passée. Alors que la communauté noire était au septième ciel à la suite de la décision du comité d'Oslo et que le monde félicitait le lauréat du prix Nobel de la Paix, le Gouvernement blanc et la plupart des Sud-Africains blancs, devons-nous dire avec tristesse, cherchaient à dévaloriser ce prix. Cet événement qui aurait dû donner lieu à une explosion de joie et à une action de grâces a en fait révélé, hélas, une société divisée.
68. Avant de venir dans ce pays au début de septembre, pour une période sabbatique, je me suis rendu dans un des foyers de violence, près de Johannesburg. J'étais accompagné de membres du Comité exécutif du Conseil sud-africain des églises qui s'est réuni en session d'urgence après que j'eus prié instamment M. P. W. Botha de rencontrer des représentants des églises pour discuter d'une situation qui se dégradait rapidement. A la suite de notre initiative de paix, nous avons été en mesure de rencontrer deux ministres du cabinet, faisant preuve ainsi de notre souci de mener à bien notre mission de ministres de la réconciliation et d'ambassadeurs du Christ. Dans cette ville noire, nous avons rencontré une vieille dame qui nous a dit s'occuper de ses petits-enfants et des enfants du voisinage pendant que leurs parents étaient au travail. Elle nous a parlé d'un jour où les forces de police avaient pourchassé des écoliers noirs dans la rue, mais les enfants avaient réussi à leur échapper et les policiers étaient passés en voiture devant la maison de la vieille dame. Les enfants confiés à sa garde jouaient devant la maison, dans le jardin. Elle était assise dans la cuisine, à l'arrière de la maison, lorsque sa fille bouleversée, fit irruption lui demandant de venir. Elle s'est précipitée dans le salon. Devant la porte, un de ses petits-fils venait juste de s'effondrer, mort. La police lui avait tiré dans le dos. Il n'avait que six ans. Récemment, un bébé de quelques semaines est devenu la première victime blanche des soulèvements actuels.
69. Aucune mort ne peut nous laisser insensibles. Toute mort nous amoindrit. Toute mort est de trop. Ceux que la communauté noire accuse de collaborer avec un système qui les opprime et qui leur refuse les droits de l'homme les plus élémentaires ont connu une mort cruelle que nous déplorons autant que toute autre mort. Ils rejettent ceux qui participent au système car ils voient en eux des laquais et des sbires en dépit de leurs titres de conseillers municipaux et autres, en vertu apparemment d'un nouveau décret qui étend aux Noirs l'accès au gouvernement local.
70. Plus de 100 000 étudiants noirs ont déserté l'école pour boycotter — comme ils l'ont fait en 1976 — ce que, comme le reste de la communauté noire, ils perçoivent comme un système d'éducation inférieure dont l'objectif délibéré est d'entretenir l'infériorité. Une situation profondément explosive s'est déjà enflammée à plusieurs reprises causant la mort de plus de 80 personnes. Il y a eu des désordres dans l'industrie, notamment la première grève officielle des mineurs noirs, ce qui n'a pas été sans causer des victimes parmi les Noirs.
71. Certains sont enclins à demander pourquoi tous ces désordres alors que précisément le Gouvernement sud-africain semble s'être engagé sur la voie de la réforme, dont l'exemple sur le plan externe est la signature de l'Accord de Nkomati [S/16451, annexe I] et sur le plan interne l'application d'une nouvelle constitution qui semble s'écarter radicalement de celle qu'elle remplace, puisqu'elle prévoit trois chambres: l'une pour les Blancs, l'une pour les Métis et l'autre pour les Indiens, constitution que beaucoup considèrent comme représentant un grand progrès.
72. Je confirme ici ce que j'ai déclaré en maintes occasions, à savoir que M. P. W. Botha doit être félicité de son courage pour avoir déclaré que l'avenir de l'Afrique du Sud ne saurait plus longtemps être déterminé par les seuls

Blancs. C'était là une déclaration très brave. La tragédie de l'Afrique du Sud, c'est que quelque chose qui renferme un tel potentiel pour résoudre la crise bourgeonnante dans notre pays, a été vicié par l'exclusion de 73 p. 100 de la population, soit la majorité écrasante de notre pays. Aucun effet de l'imagination ne peut amener à considérer que cette constitution est démocratique. La composition des comités — quatre Blancs pour deux métis et un Indien — montre à l'évidence ce que la plupart des gens ont toujours soupçonné, à savoir qu'il s'agissait de perpétuer le gouvernement minoritaire. Le fait que la première condition à remplir pour être élu aux chambres est d'ordre racial montre bien que cette constitution tend à renforcer le racisme et l'ethnie. Les caractéristiques les plus odieuses de l'*apartheid* restent inchangées. Le *Group Areas Act*, le *Population Registration Act* et les systèmes d'éducation séparés pour les différents groupes raciaux, tout cela, et plus encore, demeurent inchangés.

73. Cette constitution a été perçue par les principales églises de langue anglaise et l'opposition officielle blanche comme un instrument désastreusement inadéquat, et elles ont recommandé son rejet lors du référendum réservé aux Blancs tenu en novembre dernier. L'appel n'a pas été entendu. Les Noirs ont rejeté à la majorité ce qu'ils considéraient n'être qu'une feinte, un instrument destiné à favoriser la politique d'exclusion. Différents groupes ont fait campagne pour boycotter les élections des membres métis et indiens, campagne qui dans l'ensemble, je dois dire, s'est déroulée pacifiquement en dépit des circonstances. Comme nous le savons, les autorités ont recouru à leurs tactiques de la poigne de fer, détenant la plupart des dirigeants de l'UDF et d'autres organisations qui avaient organisé le boycottage, et certains d'entre eux ont trouvé refuge au consulat britannique de Durban, causant des complications diplomatiques.

74. Le désordre actuel a été dans une grande mesure provoqué par la réaction des autorités devant les manifestations organisées en août contre les élections. La participation ridicule d'environ 20 p. 100 des intéressés est la preuve la plus éloquente du désir des Indiens et des Métis de refuser d'être cooptés en tant que partenaires subalternes à l'*apartheid* — phrase utilisée par Allan Boesak, père fondateur de l'UDF et Président de l'Alliance mondiale des églises réformées.

75. Mais il y a peu de liberté dans cette terre d'abondance. On dispose de bien peu de liberté pour être en désaccord avec la volonté des autorités. Le chômage est élevé en raison de la sécheresse et de la récession qui a frappé l'essentiel de l'économie mondiale. C'est précisément le moment qu'ont choisi les autorités pour augmenter les prix de nombreuses denrées alimentaires ainsi que les loyers dans les communautés noires, mesures qui ont frappé le plus lourdement ceux qui sont le moins en mesure de faire face à ces dépenses supplémentaires. Il n'est

pas étonnant que tout cela ait exacerbé une situation déjà tendue et explosive.

76. Le désordre se poursuit dans une sorte de guerre d'usure, mais dont les victimes ne sont jamais en nombre suffisant pour que le monde s'indigne au point de prendre des mesures contre le système qui est à la base de toute cette agonie. Nous avons sans relâche averti que le désordre en Afrique du Sud resterait endémique tant que ses racines profondes ne seraient pas extirpées, et ses racines profondes, c'est l'*apartheid* — système vicieux, immoral, maléfique et anti-chrétien.

77. Les gens évoquent l'Accord de Nkomati, et nous ne pouvons que nous réjouir quand s'arrêtent les hostilités où que ce soit dans le monde. Mais nous sommes amenés à nous demander pourquoi, s'agissant du Gouvernement sud-africain, la détente n'est que pour l'exportation ? Pourquoi l'agression d'Etat est réservée à la population civile noire ? Nous avons appris aujourd'hui que l'armée a cerné Sebokeng, ville noire près de Sharpeville, et que 400 personnes environ ont été arrêtées, y compris l'ancien modérateur de l'Eglise presbytérienne d'Afrique du Sud et le père Geoff Moselane, prêtre anglican.

78. Maintes et maintes fois, en nous rendant dans nos localités, nous devons subir, en tant que Noirs, les contrôles des barrages routiers mis en place par l'armée et qui sont décrits comme des opérations routinières de police. Mais si l'on utilise l'armée de cette façon, qui est l'ennemi ?

79. Les autorités n'ont pas hésité à dépouiller les Noirs de leur citoyenneté sud-africaine. Prenez mon cas : j'ai 53 ans, je suis évêque, et certains pourraient me considérer comme passablement responsable; je voyage en me servant d'un document qui stipule que ma nationalité est "indéterminable à l'heure actuelle". Le Gouvernement sud-africain fait de nous des étrangers dans notre terre natale. Il poursuit sans relâche sa politique cruelle qui consiste à déplacer de force la population. Il menace de déplacer la population de Kwa Ngema. Il maltraite les femmes dans le camp de squatters KTC à proximité du Cap, dont les fragiles protections en plastique sont détruites quotidiennement par les autorités — le crime odieux de ces femmes étant de vouloir vivre avec leur mari, avec le père de leurs enfants.

80. Les Sud-Africains blancs ne sont pas des démons; ce sont des êtres humains normaux, des êtres humains en proie à la peur, pour la plupart. Qui ne le serait, à l'idée qu'il se trouve un contre cinq ? Je voudrais, par l'intermédiaire du Conseil lancer un appel à mes compagnons sud-africains blancs pour que nous édifiions ensemble une société nouvelle. Car les Noirs n'ont pas l'intention de refouler les Blancs à la mer; ils revendiquent simplement leur place légitime au Soleil, dans leur terre natale.

81. Nous déplorons toutes formes de violence, la violence d'une société injuste et répressive et la violence de ceux qui cherchent à renverser cette société, car nous estimons que la violence n'est pas la solution à la crise qui règne dans notre pays.
82. Nous rêvons d'une société nouvelle qui sera véritablement non raciale, véritablement démocratique, dans laquelle seront pris en compte tous les êtres humains car ils sont créés à l'image de Dieu.
83. Nous nous sommes engagés à œuvrer pour la justice, la paix et la réconciliation. Nous sollicitons votre aide. Demandez instamment aux autorités sud-africaines de prendre place à la table de conférence en compagnie des représentants authentiques de tous les éléments de notre communauté.
84. J'en appelle au Conseil pour qu'il agisse. Je lui lance cet appel au nom des gens simples et ordinaires d'Afrique du Sud. Je lance cet appel au nom des squatters qui vivent à Crossroads et dans le camps KTC. Je lance cet appel au nom du père qui, en tant que travailleur migrant, est obligé de vivre dans une auberge pour hommes seulement, séparé de sa famille pendant 11 mois de l'année. Je lance cet appel au nom des étudiants qui ont rejeté ce simulacre d'éducation qui est dispensé aux Noirs seulement. Je lance cet appel au nom de ceux qui sont frappés d'interdiction arbitraire, qui sont bannis, qui sont détenus sans procès, qui sont emprisonnés pour la seule raison qu'ils ont eu la vision d'une nouvelle Afrique du Sud. Je lance cet appel au nom de ceux qui ont été exilés de leurs foyers.
85. Je déclare que nous serons libres. Nous vous en prions, aidez-nous afin que cette liberté triomphe pour nous tous, en Afrique du Sud, Blancs et Noirs, mais qu'elle triomphe avec le moins de violence possible, qu'elle triomphe dans la paix, et qu'elle triomphe rapidement.
86. M. KRISHNAN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Certaines observations totalement injustifiées et des allégations dépourvues de fondement faites par le représentant du régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud me contraignent à reprendre la parole.
87. Mon pays a préservé et protégé les droits de l'homme dans le cadre de la démocratie, c'est là un fait notoire, et la dernière chose à laquelle je m'attendais était d'entendre dans cette salle des accusations non fondées contre l'Inde faites par le représentant d'un régime qui repose sur la discrimination raciale institutionnalisée et qui tire sa force de la suppression délibérée des droits humains, politiques et civiques fondamentaux.
88. Les attaques intempestives et injustifiées contre mon pays, l'Inde, et d'autres pays non alignés, ou contre l'Ethiopie et les pays africains au nom desquels le représentant de l'Ethiopie a pris la parole, ne peuvent aider le représentant du régime minoritaire d'Afrique du Sud lorsqu'il veut défendre ce qui est absolument indéfendable et à justifier ce que le monde civilisé a déjà répudié comme étant une parodie de toutes les valeurs et de tous les principes chers à l'humanité.
89. Le représentant de l'Afrique du Sud, une fois encore, a utilisé l'argument de la juridiction nationale. Il y a longtemps que l'Organisation a déclaré et décidé qu'en matière d'*apartheid* on ne saurait se prévaloir des dispositions de la Charte des Nations Unies. Nous avons également entendu le représentant de l'Afrique du Sud proférer à nouveau des menaces à l'encontre des Etats souverains de la région de l'Afrique australe. Pourtant il devrait savoir que ni le peuple d'Afrique du Sud ni les Etats de première ligne ne seront réduits à la soumission par de telles menaces. Ils poursuivront leur lutte et ils vaincront le système institutionnalisé d'*apartheid* qui a été déclaré crime contre l'humanité.
90. Les nobles paroles que vient de prononcer l'évêque Desmond Tutu seront incontestablement un encouragement non seulement pour le peuple d'Afrique du Sud, mais également pour tous les Etats de première ligne et, bien sûr, pour nous tous. J'aurais aimé que le représentant de l'Afrique du Sud reste parmi nous pour entendre et écouter cet appel de l'évêque Tutu, mais je me demande si, même s'il avait été présent ici, il aurait prêté attention. J'en doute fort, car, connaissant les agissements du régime d'Afrique du Sud, cet appel serait tombé dans l'oreille d'un sourd.
91. Le PRÉSIDENT : Le représentant de l'Ethiopie a demandé à faire une déclaration. Je lui donne la parole.
92. M. DINKA (Ethiopie) [*interprétation de l'anglais*] : Je serai très bref. Le représentant du régime fasciste de Pretoria s'est efforcé à nouveau de berner la communauté internationale avec ses lamentables ritournelles habituelles. Je ne m'abaisserai pas à son niveau en lui répondant de la même façon. Après tout, il est très difficile d'insulter une entité qui personnifie la pire insulte que l'on puisse imaginer.
93. Le monde entier sait que le régime d'*apartheid* est le système le plus odieux, et la communauté internationale a décrété qu'il constituait un crime contre l'humanité. Nous ne pouvons qu'espérer que le jour viendra où cette instance sera débarrassée des odieux représentants d'un régime tout aussi odieux.
94. Les peuples d'Afrique, y compris celui de l'Ethiopie, sont pauvres peut-être, mais ils restent optimistes pour ce qui est non seulement de leur propre avenir prometteur mais aussi de l'effondrement de l'*apartheid*.

95. Le PRÉSIDENT : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi [S/16791]. A moins que je n'entende des objections, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

Il en est ainsi décidé.

96. Le PRÉSIDENT : Je vais maintenant donner la parole au représentant des Pays-Bas qui souhaite faire une déclaration avant le vote.

97. M. van der STOEL (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Voilà deux mois, à la veille des élections des représentants des Métis et des personnes d'origine asiatique d'Afrique du Sud, le Conseil a adopté la résolution 554 (1984), rejetant ainsi la nouvelle constitution de l'Afrique du Sud et affirmant que seule l'élimination complète de l'*apartheid* peut conduire à une solution juste et durable de la situation en Afrique du Sud. A la suite des élections et une fois la nouvelle constitution entrée en vigueur, l'Assemblée générale, confrontée à l'éruption de violence qui a accompagné et suivi les élections, a réagi en condamnant l'Afrique du Sud pour sa poursuite de sa politique raciale [*résolution 39/2 du 28 septembre 1984*]. Mon pays a voté en faveur des deux résolutions.

98. Malheureusement, les choses ne se sont guère améliorées depuis. Dans plusieurs municipalités noires, des émeutes continuent de se produire de temps à autre, occasionnant un nombre toujours croissant de victimes. Cette éruption de violence peut ne pas être exclusivement imputés aux nouvelles dispositions constitutionnelles de l'Afrique du Sud. D'autres facteurs, tels que l'augmentation des loyers et le mécontentement général vis-à-vis des conditions de vie dans les municipalités noires, ont certainement aggravé une situation déjà explosive. Etant donné les circonstances, une étincelle peut suffire à provoquer une explosion, du fait des frustrations refoulées et de la colère de la majorité noire opprimée. En fait, on peut craindre que tant que les causes profondes de ces événements ne seront pas étudiées de façon décisive, les flammes de la violence continueront d'apparaître périodiquement, naissant de la haine en fermentation créée par un système répressif.

99. Ainsi que je l'ai souligné en de précédentes occasions, mon gouvernement estime que la nouvelle constitution de l'Afrique du Sud, reposant sur des propositions qui ont été approuvées par un référendum exclusivement blanc l'année dernière, ne répond absolument pas aux griefs et aux aspirations légitimes de la majorité de la population.

100. En outre, le nouveau cadre constitutionnel a été clairement conçu pour imposer de strictes limites à l'influence que les chambres métisse et asiatique du parlement tricaméral peuvent exercer sur le processus de prise de décision du gouvernement et assurer ainsi le maintien de

la domination blanche. La faible participation aux élections à ces chambres a montré que la population non blanche d'Afrique du Sud n'estimait pas que le nouveau système constitutionnel s'écartait des politiques raciales actuelles mais qu'il était plutôt une tentative pour renforcer le système d'*apartheid* en introduisant certaines modifications de pure forme, sans toucher au fond. En rejetant la nouvelle constitution, la communauté internationale a manifesté son inquiétude devant ces événements qui montrent que le Gouvernement sud-africain a décidé d'ignorer les véritables causes des tensions croissantes dans le pays, causes qu'il devra pourtant examiner tôt ou tard.

101. Les Pays-Bas ont toujours pensé que les maux de la société profondément perturbée d'Afrique du Sud ne pouvaient être soignés que par des mesures positives menant à une réforme fondamentale. Si l'on veut que ces mesures soient efficaces, elles doivent comprendre éventuellement un système de partage du pouvoir entre tous les segments de la population de l'Afrique du Sud et s'attaquer au problème essentiel que constitue pour la majorité noire la privation du droit de vote. C'est avec cet objectif en vue que les Pays-Bas ont appliqué une politique tendant à accroître la pression sur l'Afrique du Sud tant sur le plan national que dans le cadre d'une action internationale concertée. A cet égard, je rappelle que les Pays-Bas se sont dit prêts à maintes reprises à coopérer avec d'autres membres du Conseil pour renforcer l'actuel embargo obligatoire sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud, par exemple en le complétant par une interdiction contraignante de l'importation d'armes fabriquées par l'Afrique du Sud.

102. Mon gouvernement est profondément préoccupé par la vague de violence, de morts, et d'arrestations de personnalités éminentes participant au boycottage des élections, qui a balayé l'Afrique du Sud ces derniers mois. Les Pays-Bas ont fermement appuyé la déclaration sur l'Afrique du Sud adoptée le 11 septembre 1989 par les Ministres des affaires étrangères des 10 Etats membres de la Communauté économique européenne [S/16741, *annexe*], dans laquelle les Dix expriment leur préoccupation face à la détérioration croissante de la situation en Afrique du Sud et annonçaient qu'ils allaient demander la libération immédiate de ceux qui étaient détenus sans chef d'accusation. Les Dix ont répété leurs préoccupations à l'égard de ces événements dans la déclaration qu'ils ont prononcée à l'occasion de la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud.

103. Dans ce triste contexte de confrontation croissante, la nouvelle selon laquelle l'un des principaux opposants de l'*apartheid* et l'un des avocats les plus connus d'un changement pacifique en Afrique du Sud, l'évêque Desmond Tutu, secrétaire général du Conseil sud-africain des Eglises, avait été le lauréat du prix Nobel de la paix, nous a semblé particulièrement réconfortante. Nous avons écouté

avec le plus vif intérêt ce qu'il a déclaré aujourd'hui et nous sommes très heureux de cette récompense des plus opportunes remise à un homme qui a recherché opiniâtement les changements pacifiques qui représentent les espoirs de ceux qui, en dépit de l'intransigeance du Gouvernement sud-africain, estiment que la solution des problèmes de l'Afrique du Sud réside dans le dialogue et la réconciliation.

104. Ma délégation est d'accord sur le sens général du projet de résolution dont nous sommes saisis [S/16791] et, en conséquence, elle votera pour. Les Pays-Bas condamnent fermement le système d'*apartheid* de l'Afrique du Sud et nous partageons l'opinion exprimée dans le projet de résolution selon laquelle l'élimination complète de ce système et son remplacement par une société libre, non raciale et démocratique, dans laquelle tous les peuples du pays, indépendamment de toute considération de race ou de couleur, jouiront de droits égaux, sont impératifs. Nous estimons, comme ceux qui ont rédigé le projet, que l'on doit aussi inclure les exigences énumérées au paragraphe 6 du dispositif. La faillite de la politique de *homelands* de l'Afrique du Sud devient de plus en plus évidente. Non seulement la création de ces entités n'a pas été du tout reconnue par la communauté internationale mais l'incapacité des bantoustans de pourvoir aux besoins de leur population a montré que le grand projet de l'*apartheid* était une illusion sans avenir. De même, les déplacements forcés effectués par les autorités sud-africaines ont appelé l'attention défavorable de l'opinion mondiale sur les brutalités inhérentes à l'*apartheid*.

105. Les Pays-Bas ne peuvent toutefois accepter certains termes utilisés dans le projet de résolution. Je voudrais rappeler que mon pays, bien qu'il condamne l'exclusion de la majorité noire d'Afrique du Sud du processus constitutionnel, estime que le Conseil n'est pas en mesure de porter un jugement sur la validité juridique de la constitution d'un Etat Membre ou de sa procédure électorale. En outre, nous avons quelques réserves à formuler à propos de la référence implicite faite au paragraphe 1 à la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid* [résolution 3068 (XXVIII) de l'Assemblée générale, annexe].

106. Le PRÉSIDENT : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/16791.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Burkina Faso, Chine, Egypte, France, Inde, Malte, Nicaragua, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zimbabwe.

Votent contre : néant.

S'abstiennent : Etats-Unis d'Amérique.

Par 14 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution est adopté [résolution 556 (1984)].

107. Le PRÉSIDENT : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote après le vote.

108. Sir John THOMSON (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Pour ceux qui préféreraient voir démanteler l'*apartheid* sans autres souffrances et accorder l'autodétermination à l'ensemble du peuple sud-africain sans nouvelle effusion de sang, les événements tragiques et violents de ces quelques dernières semaines ont été profondément décourageants. Les mises en garde que nous entendons depuis 25 ou 35 ans et plus, et qui ont été répétées depuis avec une intensité toujours croissante, n'ont jamais été écoutées.

109. Le Royaume-Uni a voté pour la résolution 556 (1984) parce qu'il estime qu'elle indique une fois de plus que la communauté internationale ne croit pas que les problèmes de l'Afrique du Sud puissent ou doivent être résolus par la répression, par le déni des droits civils et politiques ou par la violence. Notre vote ne représente aucun changement dans la position que nous avons adoptée lors de nos votes sur la résolution 554 (1984) du Conseil et sur les résolutions 38/11 et 39/2 de l'Assemblée. Rejeter ou déclarer nulle et non avenue la constitution d'un Etat Membre ne relève de la compétence d'aucun des organes des Nations Unies. La gravité de la situation en Afrique du Sud est suffisamment claire. Nous regrettons, car nous pensons qu'il ne favorise pas des résultats positifs, le langage outrancier utilisé dans plusieurs parties de cette résolution, y compris le mot "massacre", lorsque l'on veut décrire cette situation. A cet égard, nous pensons que les termes "crime contre l'humanité" sont davantage une expression de l'horreur ressentie qu'une description juridique technique et nous n'interprétons aucune des parties de cette résolution comme relevant des dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

110. Ce qui se passe en Afrique du Sud est une lutte non pour la libération nationale mais pour l'autodétermination. On ne pourra jamais concilier l'*apartheid* et le principe d'autodétermination. A l'intérieur de l'Afrique du Sud, des hommes courageux, comme l'évêque Desmond Tutu qui préconise, comme nous venons de l'entendre, le changement sans violence, et qui vient d'être récompensé à juste titre par le prix Nobel de la paix, luttent depuis longtemps pour jouir de droits égaux et pour pouvoir exprimer leur opinion concernant leur propre destinée. Nous croyons que c'est au peuple sud-africain lui-même — au peuple sud-africain tout entier — qu'il appartient de résoudre ses pro-

pres problèmes et de décider de son avenir librement et de façon pacifique. En outre, nous croyons que tous les Etats Membres de l'Organisation ont la responsabilité d'appuyer ce processus en favorisant non pas la lutte armée mais un changement pacifique, et en faisant tout ce qu'ils peuvent pour convaincre le Gouvernement sud-africain d'octroyer à toute la population ses pleins droits civils et politiques.

111. Mme KIRKPATRICK (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence pour ce mois et vous dire la satisfaction et le plaisir de mon gouvernement pour la façon dont vous avez jusqu'à présent dirigé les travaux du Conseil. Nous avons déjà eu l'occasion de féliciter votre prédécesseur, le représentant du Zimbabwe, pour l'adresse et l'habileté avec lesquelles il a dirigé les affaires du Conseil.

112. En s'abstenant aujourd'hui, les Etats-Unis n'ont pas fait obstacle à la résolution adoptée par le Conseil, bien que certains excès de langage nous aient empêchés de nous joindre au Conseil pour voter en sa faveur. Mon gouvernement a l'*apartheid* en horreur. Nous avons exprimé cette horreur en de nombreuses occasions. Nous avons aussi exprimé à maintes reprises notre conviction que le refus d'octroyer à tous les citoyens sud-africains des droits égaux est une erreur en soi et une source de troubles et de profonde perturbation pour la société sud-africaine. Mon gouvernement est déçu et préoccupé par la violence qui a déferlé récemment sur l'Afrique du Sud. Nous appuyons fermement l'appel lancé dans la résolution pour l'égalité des droits, le gouvernement par la majorité et le respect des droits des minorités pour tous les citoyens sud-africains sans distinction de couleur et de race.

113. En fait, le Gouvernement des Etats-Unis appuie fermement le principe de l'égalité des droits et des libertés, des facilités, de l'autonomie et de l'autodétermination pour tous les citoyens de tous les pays. Nous pensons que tous les problèmes de l'Afrique du Sud ne pourront être résolus aussi longtemps que tous les citoyens sud-africains ne jouiront pas de leurs pleins droits dans une société autonome. Les priorités du Gouvernement des Etats-Unis en Afrique australe restent la quête de la paix et des progrès concrets vers la réalisation de nos objectifs communs en Afrique du Sud et dans l'ensemble de la région.

114. Je saisis cette occasion pour ajouter que cette séance nous a donné la possibilité — dont nous nous félicitons vivement d'ailleurs — d'entendre les paroles éloquentes d'un grand défenseur des droits de l'homme. Nous écoutons toujours l'évêque Tutu avec beaucoup d'attention. En de nombreuses occasions, nous avons exprimé le respect que nous avons pour lui. A ce stade, il me semble peut-être particulièrement approprié de rappeler les mots du président Reagan, lorsqu'il a écrit à l'évêque Tutu :

“Veuillez accepter mes félicitations et celles du peuple américain à l'occasion de votre désignation en tant que lauréat du prix Nobel de la paix de 1984. Ce prix vous a été décerné en reconnaissance de vos efforts en faveur d'un changement pacifique en Afrique du Sud. Tous les Américains se joignent à moi pour reconnaître la valeur de vos travaux et de vos efforts en vue de promouvoir un changement pacifique qui permettrait de passer de l'*apartheid* à une forme de gouvernement fondé sur la volonté de tous les citoyens et à une société qui offrirait l'égalité de droits et de facilités à tous ses membres sans distinction de race. Les Etats-Unis ont entendu l'appel à la justice lancé par les Sud-Africains qui souffrent sous le règne de l'*apartheid*. Nous continuons de demander instamment au Gouvernement sud-africain d'engager un dialogue fructueux avec tous ses citoyens de façon à assurer une transition pacifique de l'*apartheid* à un autre régime. Nous nous félicitons de l'honneur qui vous a été conféré et vous assurons que nous partageons le but que vous poursuivez.”

115. M. de la BARRE DE NANTEUIL (France) : Nous avons certaines réserves sur certains termes figurant au premier considérant du préambule et au paragraphe 1, notamment en ce qui concerne la qualification de l'*apartheid* comme “crime contre l'humanité”. Nous avons cependant voté en faveur du projet de résolution qui nous était soumis aujourd'hui, comme nous avons voté en août dernier, en faveur de la résolution 554 (1984) du Conseil et, plus récemment encore, le 28 septembre, en faveur de la résolution 39/2 de l'Assemblée.

116. Je voudrais rappeler ce qu'a dit le Ministre des relations extérieures de la France il y a seulement quelques jours lorsqu'il est venu spécialement à New York pour s'exprimer devant le Comité spécial contre l'*apartheid*, où il a dit que l'attitude du régime d'*apartheid* était “inacceptable moralement, dangereuse politiquement et scandaleuse spirituellement”.

117. Ni des réformes constitutionnelles qui laissent intact le système d'*apartheid*, ni la politique de déplacement forcé vers les bantoustans, qui réduit de nombreux Sud-Africains à l'exil dans leur propre pays, ni la violence exercée par les forces de l'ordre, ne constituent une solution.

118. Seule l'instauration d'une société juste, fondée sur l'égalité des droits et le respect de la dignité de chaque homme et de chaque femme est de nature à garantir la paix en Afrique du Sud. Cette société démocratique, il appartient à tous les Sud-Africains, sans distinction de race ou de couleur, de la déterminer librement; c'est ainsi que ma délégation comprend le droit à disposer d'eux-mêmes évoqué par la résolution et qui est reconnu par l'Article 1 de la Charte des Nations Unies à tous les peuples du monde.

119. En Attendant la reconnaissance de ce droit légitime, la France continuera de dénoncer sans ambages et sans réserve le régime d'*apartheid* avec les conséquences et les pratiques qui en découlent.

120. Le PRÉSIDENT : Le représentant de l'Ethiopie a demandé à prendre la parole. Je l'invite à faire sa déclaration.

121. M. DINKA (Ethiopie) [*interprétation de l'anglais*] : Etant donné l'heure tardive, je me contenterai de remercier le Conseil, au nom du Groupe des Etats d'Afrique à l'Organisation des Nations Unies, pour la décision louable qu'il vient de prendre et que nous, au sein du Groupe des Etats d'Afrique, considérons comme

un pas positif vers l'élimination de l'odieux système d'*apartheid*.

122. Néanmoins, il faut bien comprendre que l'*apartheid* reste un système inhumain. Il demeure une menace pour la paix et la sécurité internationales. En conséquence, le Conseil a le devoir de prendre toute mesure conforme aux responsabilités qui sont les siennes en vertu de la Charte des Nations Unies et de rester saisi de la question de la situation en Afrique du Sud.

123. Le PRÉSIDENT : Le Conseil vient ainsi d'achever le stade actuel de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 35.